

Introduction

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) considère que les espèces exotiques envahissantes (EEE) représentent une cause majeure de perte de biodiversité dans le monde. Ces espèces dégradent les écosystèmes, perturbent les activités anthropiques et peuvent présenter des risques sanitaires. Par exemple, les développements très denses de plantes des berges comme les renouées (*Reynoutria sp*) ou de plantes amphibies comme les jussies (*Ludwigia sp*) peuvent gêner, selon les situations, la plupart des usages des milieux aquatiques. L'écrevisse rouge de Louisiane (*Procambarus clarkii*) modifie profondément le fonctionnement des milieux qu'elle colonise en exerçant une forte prédation sur la végétation aquatiques et la benthofaune. Les accumulations de moules zébrées (*Dreissena polymorpha*) peuvent obstruer les installations anthropiques et notamment les circuits de refroidissement des centrales de production électrique. Enfin, d'autres espèces peuvent propager des maladies. C'est par exemple le cas du rat musqué (*Ondatra zibethicus*) pouvant contaminer les eaux via des bactéries leptospires, présentes dans ses urines, et qui provoquent, chez l'Homme, la leptospirose, maladie très dangereuse, parfois mortelle.

Depuis quelques décennies, la croissance permanente des impacts de ces espèces ont amené les gestionnaires des milieux naturels à réagir de plus en plus pour tenter de réguler leurs développements et une conscience collective sur cette problématique est en train d'émerger. Les connaissances acquises montrent qu'il est difficile d'éradiquer une espèce une fois sa prolifération commencée et que seule la rapidité des interventions dès la découverte d'une nouvelle espèce peut laisser espérer cette éradication. C'est pourquoi il est essentiel de mettre à disposition de tous les acteurs de la sphère « environnement », y compris du grand public, des outils améliorant la prise de conscience sur ces espèces, permettant les plus possible de les identifier afin de contribuer à leur gestion optimale.

GT-IBMA : Le groupe de travail «invasions biologiques en milieux aquatiques », créé en 2009, est coordonné conjointement par le Comité français de l'UICN et l'ONEMA depuis 2014. Ses objectifs sont d'apporter un appui à tous les acteurs concernés par la thématique des espèces exotiques envahissantes en synthétisant et rendant accessibles les connaissances acquises sur les modes de gestion de ces espèces et en développant des outils d'aide à la gestion. Pour mener à bien ses activités, il mobilise un réseau d'une cinquantaine de membres issus de différentes parties prenantes (gestionnaires d'espaces, services des collectivités territoriales et de l'Etat, établissements publics, chercheurs...).

C'est dans cet esprit que l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) en partenariat avec le Groupe de Travail sur les Invasions Biologiques en Milieux Aquatiques (GT IBMA) a réalisé un recueil de fiches d'identifications d'Espèces Exotiques Envahissantes présentes principalement dans les milieux aquatiques. En permettant à ses utilisateurs d'identifier plus facilement ces différentes espèces, ce recueil permettra d'améliorer les connaissances sur la répartition de celles déjà largement présentes en France métropolitaine et de détecter précocement d'autres espèces actuellement en phase de colonisation.

Ce recueil décrit 83 espèces, 46 animales et 33 végétales. Certaines de ces espèces sont des EEE avérées (telles que les jussies), d'autres le sont potentiellement (comme l'anodonte chinoise *Sinanodonta woodiana*) et d'autres encore viennent juste de passer la frontière du territoire métropolitain (gobie fluviatile *Neogobius fluviatilis*). Toutes les fiches sont illustrées ce qui facilite l'utilisation des critères d'identification des espèces. Elles ont été validées par un spécialiste du taxon considéré.

Espèces Exotiques Envahissantes (également appelées « espèces invasives ») : Espèces, ou taxon inférieur (inclus toutes les parties, gamètes, graines, œufs ou propagules de la dite espèce pouvant survivre ultérieurement et se reproduire), introduits du fait de l'influence de l'homme, dans des zones hors de son aire de répartition naturelle (passée ou présente) et de son aire de dispersion potentielle et qui menace la diversité biologique indigène ou qui a d'autres conséquences imprévues (économiques ou sanitaires par exemple).

Crédits photo : Les photos présentes dans les fiches d'identification ne sont, pour la plupart, pas libres de droit. Les auteurs ont donné leur accord pour une utilisation, non commerciale, au sein des présentes fiches uniquement. Merci de ne pas réutiliser ces photos sans avoir obtenu, préalablement, une autorisation des auteurs.

Xenope lisse : *Xenopus laevis*

(Daudin, 1803)

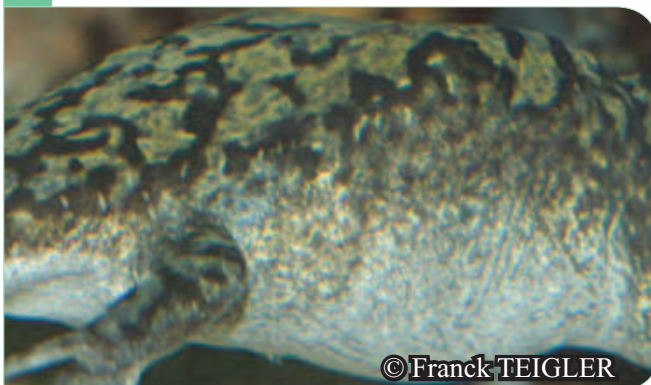
Critères de détermination

Famille des Pipidés.

Mensurations : 6 à 14 cm de long.



Tête : le museau est arrondi vue de dessus et les yeux sont placés au dessus de la tête.



Corps : il est fuselé et aplati et la peau est lisse et glissante. La face dorsale est gris-brun et plus ou moins tachetée de noir. La face ventrale est gris-blanchâtre et plus ou moins tachetée de gris, parfois teintée de jaune dans la partie postérieure. Pattes antérieures courtes. Pattes postérieures très développées avec une large palmure et des griffes noires sur les 3 premiers orteils.

Biologie & Ecologie

Reproduction : la maturité sexuelle est atteinte vers 1 an, et la reproduction a lieu lorsque la température de l'eau atteint 20°C. La femelle va pondre plusieurs milliers d'oeufs, 2 à 3 fois par an. Les têtards vont ressembler à un petit poisson. Ils auront 2 barbillons au niveau de la bouche et vont se déplacer en groupe, la tête inclinée vers le bas.

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Habitat : milieux stagnants plus ou moins turbides (mares, trous d'eau boueux, étangs), mais aussi ruisseaux, rivières et canaux.

Origine & Apparition

Originaire d'Afrique australe, le xénope lisse a été importé en France dans les années 1920 pour être utilisé comme animal de laboratoire et modèle biologique dans le domaine de la biologie du développement. Elle a été introduite involontairement dans le milieu naturel dans les années 1990 depuis un centre d'élevage d'animaux dans les Deux-Sèvres.

Réglementation

Le xénope lisse est interdit d'introduction dans le milieu naturel (arrêté ministériel du 30/07/2010).

Coordination : Florent LAMAND

Maquette : Gwendoline LACQUEMENT

Rédaction : Gwendoline LACQUEMENT, Maud CANTOREGGI, Océane JERUZALSKI

Contribution : Claude MIAUD, Philippe FAUCON-MOUTON

Validation : Vincent MARTY

Sources

HURREL P. : *Les Espèces Exotiques Envahissantes Animales du Nord-Est de la France : inventaire, évaluation, hiérarchisation et plans d'actions* ; 2011 ; 123p.

VARRAY S. : *Les espèces exotiques envahissantes animales du bassin de la Loire : établissement d'une liste et protocole de hiérarchisation des vertébrés (hors poissons)* ; 2010 ; 164p.

Fiches sur les espèces invasives réalisées par, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)

<http://www.invasbio.fr> (consultation : Juin 2012)